DOCTORAT EN ARTS ET SCIENCES DE L'ART

Doctorat

Doctorat
Mentions : Arts plastiques ; Cinéma ; Design ; Esthétique, Etudes culturelles.
1°) Enseignants susceptibles de diriger des thèses en Arts & Sciences de l'art :
Voir la liste des directeurs de recherche à l'adresse suivante :
http://www.pantheonsorbonne.fr/ecoles-doctorales/ed279/directeurs-de-recherche/
2°) Conditions d'inscription
Sous réserve de l'accord écrit d'un professeur ou d'un enseignant habilité à diriger des recherches, tout étudiant titulaire d'un DEA d'Arts plastiques, d'un DEA d'Esthétique & sciences de l'art ou d'un Master 2 du domaine Arts & sciences de l'art - obtenus avec les mentions « très bien » ou « bien » - peut prétendre à s'inscrire en Doctorat en Arts & Sciences de l'art.
3°) Durée de préparation et soutenance
La durée maximale de préparation est de 3 ans.
Le jury de soutenance comprend au moins quatre membres dont le directeur de thèse et au moins un tiers de personnalités françaises ou étrangères, extérieures à l'établissement et choisies en raison de leur compétence scientifique.

Infos pratiques

Composante : École des arts de la Sorbonne (EAS)

Crédits ECTS : 180

Campus : Centre Saint-Charles

Présentation

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Téléphone : 01 44 07 84 77

ed279@univ-paris1.fr

Admission

Conditions d'admission

Première inscription en thèse de sciences humaines du 20 septembre au 20 octobre.
1ère étape : inscription pédagogique
Le titulaire de l'un ou l'autre des Masters recherche ou le possible bénéficiaire d'une dérogation prend contact avec un professeur ou un enseignant habilité à diriger des recherches en Arts & Sciences de l'art.
Il adresse à l'enseignant susceptible de diriger sa thèse une lettre de motivation, un projet de thèse de 2 à 3 pages et un CV.
Après discussion, le directeur de recherche pressenti qui accepte de diriger la thèse donne son accord écrit à l'étudiant.
A partir du 20 septembre et jusqu'au 20 octobre, le dossier de candidature est à créer sur le site de l'Université via

l’application en ligne « eCandidat » ecandidat.univ-paris1.fr/ecandidat/.

L’étudiant imprime son dossier, le fait signer par le directeur de thèse et le transmet, avec toutes les pièces demandées, au plus tard fin octobre au secrétariat de l’Ecole doctorale. Les dossiers sont examinés par les membres de la commission de l’Ed courant novembre.

2ème étape : inscription administrative (paiement des droits et carte d'étudiant)

L’étudiant s’inscrit jusqu’au 30 novembre directement sur le site WEB : http://reins.univ-paris1.fr ou http://primo.univ-paris1.fr s'il n'a jamais été inscrit à Paris1et transmet toutes les pièces demandées au Service des inscriptions administratives 90, rue de Tolbiac, 75013 Paris (01 44 07 89 74/86 21).

Les inscriptions administratives sont obligatoires chaque année. Un justificatif est demandé au moment de la soutenance.

Programme

Doctorat en Arts et Sciences de l'art